



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

*Commission Départementale
d'Aménagement Commercial*

Direction départementale des Territoires
Service Territoires et Développement

Attestation accord tacite 541FLY_Marmande.odt

ATTESTATION D'AUTORISATION TACITE

**Le préfet de Lot et Garonne,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

La S.C..I. VERMANDE 2, agissant en qualité de propriétaire, a déposé au secrétariat de la commission départementale d'aménagement commercial un dossier de demande d'autorisation commerciale pour l'extension de 350 m² d'un magasin de meubles et décoration à l enseigne FLY sur le territoire de la commune de Marmande.

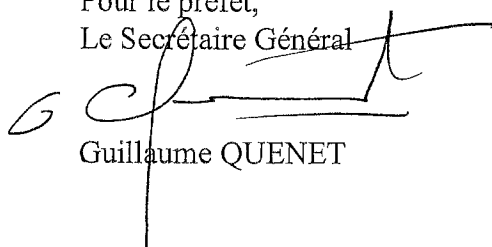
Cette demande a été enregistrée le 10 octobre 2012 sous le n° 541.

En l'absence de notification d'une décision de la commission départementale d'aménagement commercial dans le délai de deux mois prévu à l'article L.752-14 du code de commerce, l'autorisation sollicitée par la S.C..I. VERMANDE 2, dont le siège social est 114 avenue du Général de Gaulle à Libourne (Gironde) a été tacitement accordée le 10 décembre 2012.

Cette attestation sera affichée pendant un mois à la mairie de MARMANDE, et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Agen le 11 décembre 2012

Pour le préfet,
Le Secrétaire Général


Guillaume QUENET